

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**

5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
26 mars 2025

Date d'affichage :
26 mars 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 38

Ayant pris part à la délibération :
51
(13 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (38) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BONNET Ghislaine, BRANCHE Aurélien (suppléant de FEVRE Jean-Claude), BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, FILIPPI Daniel, FINCK Patrick, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, MASSIN Reynald (suppléant de LAMBERT Jean-Pierre), LAMBLLOT Pascal (suppléant de JACQUES Jean-Paul), LAMPSON Philippe, LEPAGE René, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, POIRSON Didier, SIMPHAL Denis, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (13) : LOISEAU Anne (pouvoir à ALBERT Eric), BAILLY-BAZIN Eric (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à MICHONNEAU Philippe), HULOT Florence (pouvoir à HITTLER Charles), JACQUIER Jean-Claude (pouvoir à GUYOT Maud), LORNE Alain (pouvoir à FINCK Patrick), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), ROBIN Patrick (pouvoir à CHAINE Jessica), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérard (pouvoir à POIRSON Didier), THOUARD Philippe (pouvoir à MARIE Franck),

Absents (7) : AUZOUX Agnès, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, LAGOGUEY Jean-Jacques, LESAGE Cynthia, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

**Délibération n°2025-024 : Signature d'une convention de partenariat avec le
Ministère des Armées**

Dans le contexte international actuel, marqué par l'instabilité de l'Europe de l'Est, de nombreuses collectivités formalisent un partenariat avec l'Armée. La Communauté de communes est particulièrement concernée avec la présence sur son territoire du camp militaire de Mailly-le-Camp.

La convention de partenariat proposée fixe les objectifs de collaboration entre le Ministère des Armées et les collectivités dans le but de promouvoir de façon globale l'esprit de défense, d'accompagner le personnel du ministère des Armées et sa famille et soutenir les projets visant au développement de l'esprit civique et citoyen.

Quatre objectifs principaux y sont déclinés :

- favoriser l'attractivité du territoire en soutenant la vie du militaire et de sa famille,
- développer la force morale de la jeunesse,
- entretenir le lien Nation-Armée et contribuer à la diffusion de l'esprit de défense,
- développer le devoir de mémoire.

La signature d'une telle convention n'aurait pas d'incidence financière directe pour la Communauté de communes et pourrait par exemple se traduire par :

- un accompagnement par France services des militaires et de leurs familles dans les démarches administratives (accompagnement au sein même du camp militaire et dans l'espace dédié d'Arcis-sur-Aube),
- un soutien à la facilitation de l'accès aux modes de garde petite enfance avec l'appui du Relais Petite Enfance qui se déplace sur le territoire,
- un soutien à la parentalité par la Maison des Mille Jours de la Communauté de communes,
- une facilitation de l'accès à la culture grâce au déploiement de la Microfolie sur le territoire et de l'accès aux équipements sportifs comme le complexe aquatique, propriété de la Communauté de communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature de la convention de partenariat avec le Ministère des Armées et sa reconduction tacite, ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention de partenariat avec le Ministère des Armées

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

La Présidente

Solange GAUDY

